

Saisie des effectifs non médicaux des établissements

La saisie des effectifs non médicaux (y compris les sages-femmes) permet de constituer le **rapport annuel d'exécution des actions de formation** prévu au décret relatif à la Formation Professionnelle Tout au Long de la Vie.

Ces informations sont également nécessaires à la production des statistiques régionales et nationales alimentant notamment les rapports d'activité produits au siège.

Date limite

Les effectifs doivent être saisis avant le **30 janvier 2026** au plus tard.

Pour rappel : la saisie des effectifs médicaux fait l'objet d'une collecte spécifique par le siège de l'ANFH via la SAE

Contacts :

Service Systèmes d'Information : Daniel VORNICU

Service financier (CDG et analyse de gestion) : Hajer BENNOUR et Laurent NDIAYE

SOMMAIRE

1	PRINCIPE GENERAL DE SAISIE DES EFFECTIFS NON MEDICAUX DES ETABLISSEMENTS	3
2	ETABLISSEMENTS CONNECTES GESFORM EVOLUTION	3
3	ETABLISSEMENTS NON CONNECTES.....	3
4	ETAT DE CONTRÔLE DES EFFECTIFS DANS GESFORM EVOLUTION	5

1 Principe général de saisie des effectifs non médicaux des établissements

Les établissements doivent communiquer leurs effectifs rémunérés au 31 décembre.

- Les **établissements connectés Gesform Evolution** saisissent leurs effectifs par le menu « **REFERENTIEL** » / « **Etablissement** ».
- Pour les **établissements non connectés**, l'établissement doit transmettre un formulaire à la délégation territoriale qui enregistre alors les données dans GESFORM EVOLUTION.

Afin d'informer vos établissements non connectés, deux modèles de courriers (adhérent/non adhérent), ainsi que le formulaire, vous ont été transmis par mail en décembre.

Le planning à respecter concernant la saisie des effectifs est le suivant :

Tâches	Période
Envoi courrier aux établissements <u>non connectés</u> par la délégation	Fin décembre 2025 (max début janvier) (Date limite de saisie indiquée sur le courrier : avant le 30 janvier)

2 Etablissements connectés Gesform Evolution

Les établissements saisissent leurs effectifs par le menu « **REFERENTIEL** » / « **Etablissement** » : dans la fiche « **Etablissement** », accéder à l'onglet « **Effectifs** ».

Sélectionner l'**Exercice 2025**, puis cliquer sur le bouton « **Modifier l'effectif** ».

Dans le tableau, doit être renseigné obligatoirement le nombre d'agents physiques, colonne « **Eff** », pour les femmes et les hommes dans les différents secteurs professionnels et différentes catégories d'emplois.

Pour les équivalents temps plein (ETP), vous renseignez uniquement le total pour l'établissement, y compris les emplois aidés, dans la zone « **Total Equivalent Temps Plein** ».

A noter que les effectifs des apprentis doivent être inscrits dans la colonne « **Autre** ».

3 Etablissements non connectés

L'établissement non connecté doit remplir un formulaire et l'envoyer à la délégation territoriale. La délégation utilise ensuite la procédure de saisie dans Gesform Evolution :

Accès : <Menu>, <Référentiel>, <Etablissements>. Accéder à l'onglet Effectifs

Rubrique **Exercice** : renseigner **2025** pour l'exercice des statistiques. La saisie concerne les effectifs au 31/12/2025.

Cliquer ensuite sur le bouton « **Modifier l'effectif** ».

Dans le tableau, doit être renseigné obligatoirement le nombre d'agents physiques, colonne « **Eff** », pour les femmes et les hommes dans les différents secteurs professionnels et différentes catégories d'emplois.

Pour les équivalents temps plein (**ETP**), vous renseignez uniquement le total pour l'établissement, y compris les emplois aidés, dans la zone « **Total Equivalent Temps Plein** ».

A noter que les effectifs des apprentis doivent être inscrits dans la colonne « **Autre** ».

Général

Adresse, Contacts & Infos bancaires

Adresse Plan

Effectifs

Effectifs Médicaux

Collecte

Trésorerie

Contrat de licence

Exercice : 2025

Restaurer les paramètres par défaut

Effectif / Catégorie ⚡ Professionnelle	Femmes								Hommes							
	Direction (A)		Cadre (B)		Exécution (C)		Autres		Direction (A)		Cadre (B)		Exécution (C)		Autres	
	Eff. ⚡	ETP ⚡	Eff. ⚡	ETP ⚡	Eff. ⚡	ETP ⚡	Eff. ⚡	ETP ⚡	Eff. ⚡	ETP ⚡	Eff. ⚡	ETP ⚡	Eff. ⚡	ETP ⚡	Eff. ⚡	ETP ⚡
Direction et Admin.	3	3.0	4	4.0	6	4.7	1	1.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0
Services de Soins	11	10.2	0	0.0	85	75.5	0	0.0	4	4.0	0	0.0	3	3.0	0	0.0
Educatifs et Sociaux	2	1.2	2	2.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0	1	1.0	0	0.0	0	0.0
Médico-Techniques	3	1.5	2	2.0	0	0.0	0	0.0	1	1.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0
Techniques Ouvriers	0	0.0	0	0.0	17	15.4	0	0.0	0	0.0	2	2.0	12	12.0	0	0.0
Emplois Aidés	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0

Total Effectif (Eff : Hommes + Femmes) = 159
Total Equivalent Temps Plein (ETP : Hommes + Femmes) = 143.5

Cet onglet concerne uniquement les **effectifs non médicaux**.

Les effectifs médicaux font l'objet d'un mode de recueil distinct, et seront, sauf cas particuliers (EHPAD, etc.), repris automatiquement à partir de la SAE.

Ces effectifs médicaux sont visualisés dans l'onglet « **Effectifs Médicaux** » mais pour l'exercice N-1

4 Etat de contrôle des effectifs dans GESFORM EVOLUTION

Edition d'un état vous permettant de vérifier que les effectifs sont bien enregistrés sur l'exercice.

Accès : <Menu>, <Référentiel>, <Editions>, <Edition des effectifs> : Sélectionner l'Exercice 2025

Anfh

Alsace

Edition des Effectifs

- Etablissements : ALS028 - HOPITAUX UNIVERSITAIRES DE STRASBOURG

- Exercice civil : 2025

gesform

EVOLUTION

Etablissement	CGF	Connecté	Date connexion	Adhérent PLAN	Date Adhésion PLAN	Exercice civil	Effectif Non Médicaux	Effectif ETP Non Médicaux	Effectif Médicaux	Effectif ETP Médicaux
ALS028 - HOPITAUX UNIVERSITAIRES DE STRASBOURG	Anne LEBO RGN E	O		O	13/01/1992	2025	8979	8 347,42		